

ALLOCATIONS MILITAIRES.

Le MAIRE. - J'ai l'honneur de soumettre à votre examen deux demandes d'allocation militaire.

Vu les renseignements recueillis par la gendarmerie, je vous demande de bien vouloir émettre un avis favorable aux demandes présentées par :

M. DAGER Léon, domicilié rue Four à Chaux  
Melle MERCIER Eugénie, domiciliée Rue du Bois de Nèfles.

A l'unanimité le Conseil émet un avis favorable aux demandes qui lui sont présentées.

En ce qui concerne les questions relatives au Bureau de Mairie, je sou mets à vos délibérations une question non portée à l'ordre du jour.

DÉPASSEMENT de CREDIT de 50.750 Frs au chapitre III art.2

Saint-Denis, le 10 Juin 1954

Mesdames,

Messieurs,

Un dépassement de crédit de 50.750 Frs sur l'exercice 1953 a été constaté au chapitre XIX article 2 "Impôts et Contributions" provenant du règlement des impôts de la Commune pour l'exercice 1952.

Comme il s'agissait d'une dépense obligatoire et, pour éviter la pénalité de 10 %, l'ordonnancement a été opéré.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver ce dépassement.

Le Sénateur-Maire  
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.

Vu et soumis en d'approbation  
de Monsieur le Préfet  
Saint-Denis le 4 Novembre 1954  
Le Secrétaire Général  
Le Chef de Bureau délégué  
Signé: F. J. Gaudarini

Approuvé  
Saint-Denis le 8 novembre 1954  
Le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé: R. Petit